



## ECOWATT



La **CFDT** a interpellé la Direction sur le sujet d'Eco watt.

La **CFDT** a informé la Direction qu' il est prévu en **début d'année 2023**, des délestages électriques sur l'ensemble du territoire.

Les coupures seront de 8h00 à 13h00 ou bien de 18h00 à 20h00.  
Le délai de prévenance sera fixé à **J-3** pour une première interruption potentielle, la coupure sera confirmée à **J-1** à 17h00 ou à 18h00 ou le jour **J** à 6h00.

Les antennes relais, les signalisations routières et ferroviaires, toute alimentation électrique seront interrompues, les transports en commun ne fonctionneront pas toute la journée.

La **CFDT** alerte la Direction et demande que soit bien appréhendé les conséquences en cas de réseau téléphonique hors service, systèmes de sécurité, redémarrage des distributeurs, etc...pour l'ouverture des agences, ainsi que l'organisation des fonctions supports

La **CFDT** alerte en parallèle la Direction Générale de LCL sur ce sujet anxiogène, qui peut avoir un impact sur les conditions de travail des salariés.

## COMMERCIAL/CONFORMITE/DEONTOLOGIE/SÉCURITÉ

La **CFDT** est intervenue auprès de la Direction pour l'informer des difficultés des salariés à gérer plusieurs postes dans les agences en sous-effectif. Les salariés sont contraints de travailler dans l'urgence et sont mis en risque par la Direction.

La **CFDT** demande à la Direction qu'un rappel des procédures de sécurité, délégations/conformité/déontologie soit fait.

**Le Non Respect de la Sécurité:**

Tu mets en risque Ta Vie



**Le Non Respect de la Conformité/Déontologie:**

Tu mets en risque Ton CDI

**Le Non Respect des Objectifs Commerciaux :**

Tu mets en risque ta MSI ou ta progression de carrière, mais tu gardes Ta Vie et Ton CDI

**Formations Réglementaires :** vous pouvez et devez imposer de prendre le temps nécessaire pour les effectuer.

La Direction nous rappelle que c'est l'obligation et la responsabilité de chaque salarié, tout manquement est sanctionnable.





## INFOS DIVERSES

Le Reliquat de vos Congés Annuels et/ou de vos RTT est à verser sur votre CET avant le 31 janvier 2023 (ou le 30 avril 2023 pour les cadres au forfait jours)

La ligne RTT Hebdo est à poser ou à épargner sur votre CET avant le 31 janvier 2023

Les congés annuels doivent être affichés :

- ⇒ Le 15 mars pour la période d'été ( 1/05 au 31/10)
- ⇒ Le 15 octobre pour la période d'hiver (1/11/N au 30/04/N+1)

Après affichage, les dates de congés annuels sont réputées définitives.  
cf. Intranet Congés et RTT-mode d'emploi-Juillet 2022

## OEUVRES SOCIALES - SUBVENTIONS

La Cfdt vous rappelle que pour l'année 2022, la date limite de réception des demandes de remboursement est :

- ⇒ 31/12/2022 pour les subventions dématérialisées
- ⇒ 07/01/2023 pour les subventions papier

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement si nécessaire :

[cse\\_cos\\_so@lcl.fr](mailto:cse_cos_so@lcl.fr)



Anaïs DENYS

06.16.97.13.26

Elue CSE -

Rapporteur Œuvres Sociales

06 43 29 44 16



Amandine GRAUX

Elue CSE et membre  
CSSCT

06.73.36.44.40



Henri GIROD

Elu CSE et membre  
CSSCT

Secrétaire Adj du CSE

06.61.46.28.40



Denis CREPIN-LEBLOND

Elu DR MPN & MPS

06.60.29.22.34



Mélanie SABOURIN

Elue CSE



Jean-François PATRAT

Elu CSE et membre  
CSSCT

06.12.31.53.79



Christine BILLIERES

RS CSE

DSR Cfdt LCL GSO

06.82.22.24.18

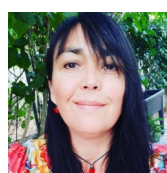


Nicolas RODRIGUEZ

Elu CSE

Trésorier du CSE

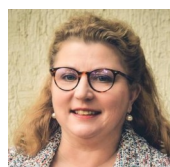
06.89.95.16.11



Carine COLOMBIE

Elue DR MPN & MPS

06.62.85.65.68



Nathalie GARGADENEC

Elue DR MPN & MPS

07.87.02.50.35



Cédric CRAPONE

Elu DR MPN & MPS

06.09.70.97.89



Laurence ROCHELLE

Elue DR MPN & MPS

06.68.46.54.87

